



Pension alimentaire de mon compagnon à son enfant

Par **roserouge**, le **19/11/2009** à **22:22**

Bonjour, j'ai 2 questions: 1) voilà je vis avec mon compagnon depuis 2ans nous ne sommes pas pacsés, il paie la pension alimentaire pour son enfant, mais je voulais savoir si son ex décide de revoir le montant de la pension est-il probable que l'on tienne compte de mon salaire si oui pourquoi car je n'ai aucun engagement avec elle. 2) si par exemple j'achète une maison de ma propre initiative et que je me marie après (même sous contrat), peut-elle prétendre à une part quelque soit dans ce bien par rapport à son enfant??, pour dire franchement le petit ça va mais elle est très vénale et je ne veux pas qu'elle profite du fruit de mon travail. c'est juste que je veux savoir dans quel sens je dois aller pour éviter les quiproquo ou les mauvaises surprises pour me protéger. je vous remercie d'avance roserouge